



PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2020

Commission des affaires sociales

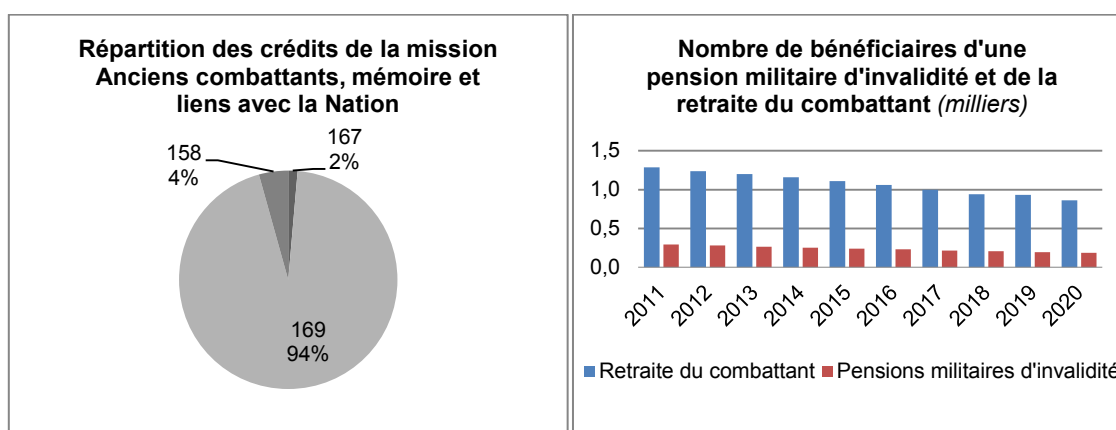
Rapport pour avis n° 143 Tome I (2019-2020)
de M. Bruno Gilles, sénateur des Bouches-du-Rhône,
sur la mission Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation

Une mission qui finance des dépenses en faveur d'un public en forte décroissance

La mission Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation se compose de trois programmes inégalement dotés. Le programme 167 finance les dispositifs concourant à renforcer les liens entre l'armée et la jeunesse ainsi que la politique de mémoire. Le programme 169, qui regroupe près de 95 % des crédits, finance les dispositifs de réparation et de reconnaissance en faveur du monde combattant et le programme 158 finance l'indemnisation des victimes de persécutions antisémites et d'actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale.

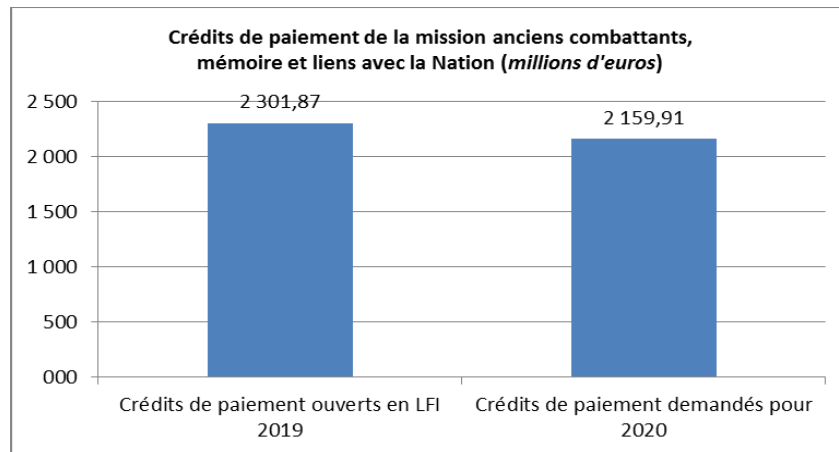
Les crédits de cette mission connaissent une baisse tendancielle liée à l'évolution du nombre de bénéficiaires des dispositifs qu'elle finance et, notamment à la disparition progressive des générations ayant combattu au cours des grands conflits du XXème siècle.

En effet, si le déploiement de forces françaises sur des théâtres d'opérations extérieures donne lieu à l'apparition de jeunes anciens combattants, les effectifs concernés sont sans commune mesure avec ceux ayant servi en Algérie ou en Indochine.



Une baisse tendancielle des crédits qui se poursuivrait en 2020

En l'absence de mesure nouvelle ayant un impact budgétaire significatif, les crédits demandés pour 2020 s'élèvent à 2,16 milliards d'euros, soit une baisse de près de 142 millions d'euros par rapport aux crédits votés pour 2019 (- 6,17 %).



Cette baisse des dépenses permet une revalorisation des pensions versées aux conjoints survivants de grands invalides de guerre. Cette mesure ne concernerait toutefois que quelques centaines de personnes pour un coût de 0,6 million d'euros.

Une revalorisation plus large peut être espérée à l'issue des travaux de la commission tripartite associant associations du monde combattant, parlementaires et représentants de l'État qui doit se réunir en 2020 pour envisager une réévaluation du point d'indice de PMI, qui a évolué moins vite que l'inflation sur la période récente.

Des crédits en faveur de la politique de mémoire qui apparaissent insuffisants

Si l'année 2020 ne sera pas marquée par les cérémonies commémoratives qui ont marqué les années 2014-2018 (centenaire de la Première guerre mondiale) et 2019 (75^{ème} anniversaire des débarquements en Normandie et en Provence), la baisse prévue des crédits dédiés à la politique de mémoire apparaît regrettable. En effet, le soutien aux initiatives scolaires et associatives qui œuvrent à la transmission du souvenir des grands conflits auprès des jeunes générations apparaît plus que jamais nécessaire.

Une mobilisation de la trésorerie de l'ONACVG qui interroge

Le projet de loi de finances prévoit une forte baisse des crédits accordés à l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre (ONACVG). Cette baisse serait en partie compensée par un prélèvement effectué sur la trésorerie de cet opérateur. Si ce prélèvement ne pose pas de difficulté en 2020, il ne pourra pas être renouvelé au cours des prochaines années. Il faudra donc que les crédits budgétaires qui ne sont pas inscrits au projet de loi de finances pour 2020 le soient effectivement pour les prochains exercices.

La commission des affaires sociales a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de la mission et de l'article 73E rattaché pour 2020.



Commission des affaires sociales
<http://www.senat.fr/commission/soc/index.html>
 15 rue de Vaugirard – 75291 Paris Cedex 06
 01 42 34 20 84 – secrétaires.affaires-sociales@senat.fr

M. Bruno GILLES
 Rapporteur
 Sénateur
 des Bouches-du-Rhône
 (Groupe Les Républicains)



Le présent document et le rapport complet n° 143 Tome I (2019-2020) sont disponibles sur le site du sénat :
<http://www.senat.fr/rap/a19-143-1/a19-143-1.html>